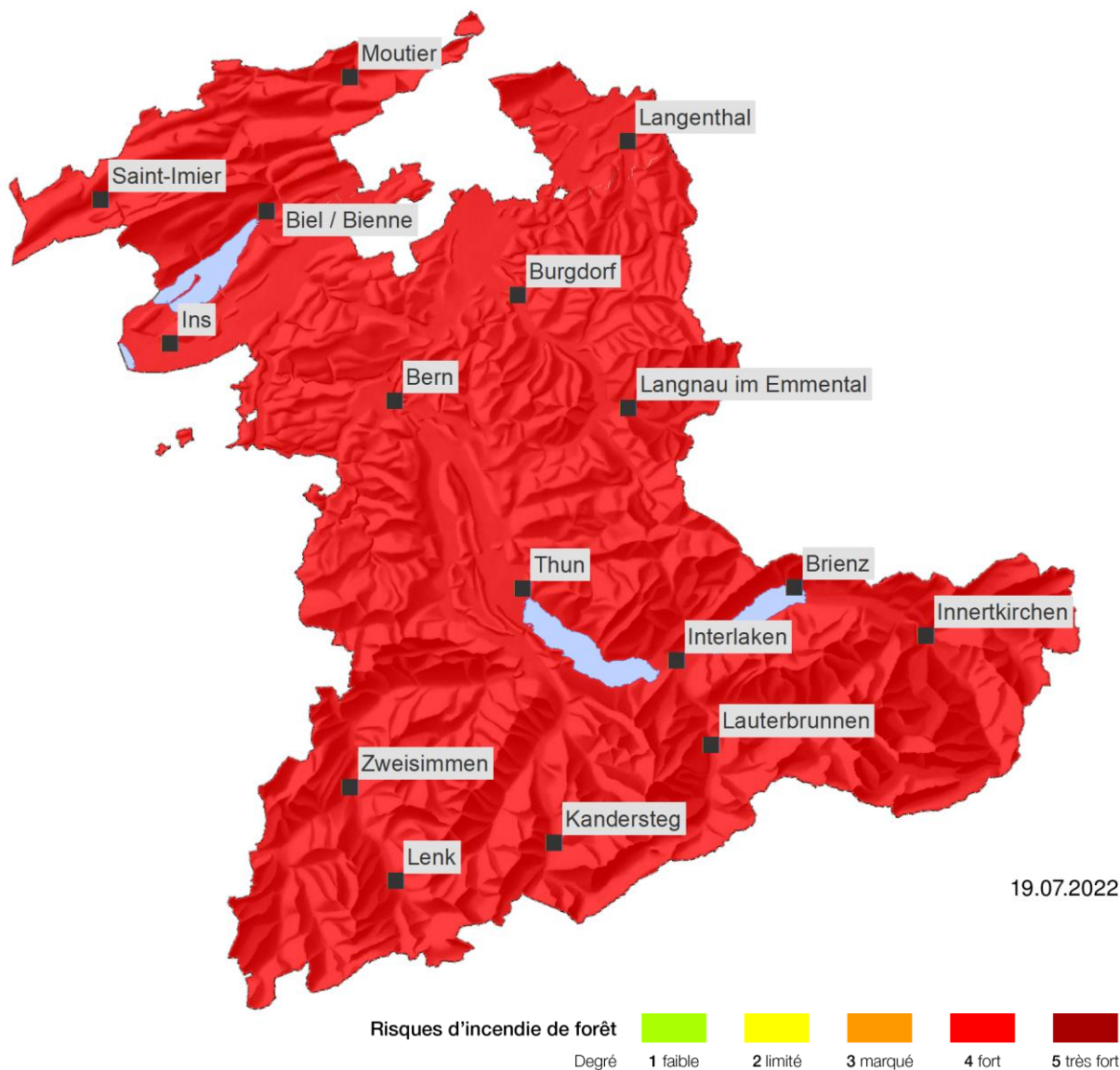




Evaluation du risque d'incendie de forêt dans le canton de Berne, le 19 juillet 2020 à 08 :00

Fort risque d'incendie dans tout le canton



Degré de danger

Le risque d'incendie de forêt peut être qualifié de «fort» (degré 4) dans tout le canton de Berne.

Consignes de comportement

Renoncer par principe à faire du feu en forêt et à proximité de la forêt (50 m de distance). Ne faire des feux que dans des foyers fixes (fond bétonné) et avec la plus grande prudence. Y renoncer complètement par fort vent. Surveiller en permanence les feux et éteindre immédiatement les flammèches. Se conformer impérativement aux instructions des autorités.

Description du danger

Dans les régions où le risque d'incendie de forêt et de broussailles est qualifié de « fort » (degré 4), des incendies peuvent se déclarer facilement. La litière, sèche, peut s'enflammer très facilement. Du fait d'une part élevée de végétaux secs, l'intensité du feu et l'ampleur de sa propagation sont importantes. Le sol brûle sur une grande profondeur, les flammes sont hautes. Le feu peut couvrir dans le sol. Il faut s'attendre à des feux de couronnes dans les peuplements de conifères composés de petits arbres et sur les versants en pente. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer parmi des végétaux facilement inflammables et dans les peuplements de conifères.

Attention : le feu peut avoir un comportement dangereux, en particulier dans les peuplements de conifères se trouvant sur des versants en pente. Il peut en effet se propager très rapidement sous l'effet de rafales.

Le risque local d'incendie de forêt peut être différent du risque général indiqué, notamment sur les versants ayant une exposition sud-est à sud-ouest, où il a tendance à être plus élevé. En cas de vent et / ou aux endroits présentant une part importante de végétation sèche, le risque d'incendie peut augmenter rapidement.

Situation générale

Il n'y a pas eu de précipitations depuis deux semaines. Les températures maximales de jours avec la bise étaient supérieures à 25°, la nuit autour de 15°C. L'humidité de l'air descend parfois bien en dessous de 40% pendant la journée, mais elle se rétablit encore pendant la nuit. La couche de litière est sèche sur une grande partie du territoire. La végétation au sol, qui empêche encore la propagation des incendies, perd de plus en plus de sève. Les bordures d'herbe deviennent brunes. Les couches de sol sont sèches et constituent un combustible supplémentaire. Le feu peut continuer à se propager dans le sol.

Evolution et tendance

La bise s'arrête. Des vitesses de vent de 5 à 10km/h sont attendues. Ainsi, les températures maximales de la journée dépasseront clairement les 30°C. Même la nuit, les températures ne descendent plus guère en dessous de 20°C (nuits tropicales). On peut s'attendre à ce que l'humidité relative de l'air ne puisse bientôt plus se rétablir non plus la nuit.

Demain mercredi, une perturbation passera et apportera localement quelques précipitations. Selon les prévisions, les orages répartis de manière ponctuelle n'apporteront toutefois qu'une légère détente de très courte durée. Les températures resteront élevées, autour de 30°C.

Des précipitations généralisées et donc une détente à long terme de la situation ne sont pas prévisibles.

Incidents particuliers des derniers jours

Entre le 8 juillet 2020 et le 19 juillet 2020, sept incendies de forêt et de broussailles ont été rapportés.

- 16.07.2022 : deux petits incendies à Bienne et Grindelwald
- 17.07.2022 : deux petits incendies à Schönried et Adelboden
- 18.07.2022 : petit incendie à Furtigen, 100 m² de pâturages boisés brûlent à Tramelan et environ 500m² dans un peuplement de pins à Moutier.

La page 2 vise à informer les autorités sur le travail de prévention et la gestion des incidents. Le risque d'incendie est généralement évalué chaque semaine le jeudi, voire plus fréquemment si nécessaire.

Diffusion : OFDN et OFEV ; à partir de «marqué» (degré 3) : divisions forestières concernées, Communication DEEE, secrétariats et préfectures concernés, ComBE, Inspection des corps de sapeurs-pompiers (AIB), Police cantonale bernoise.

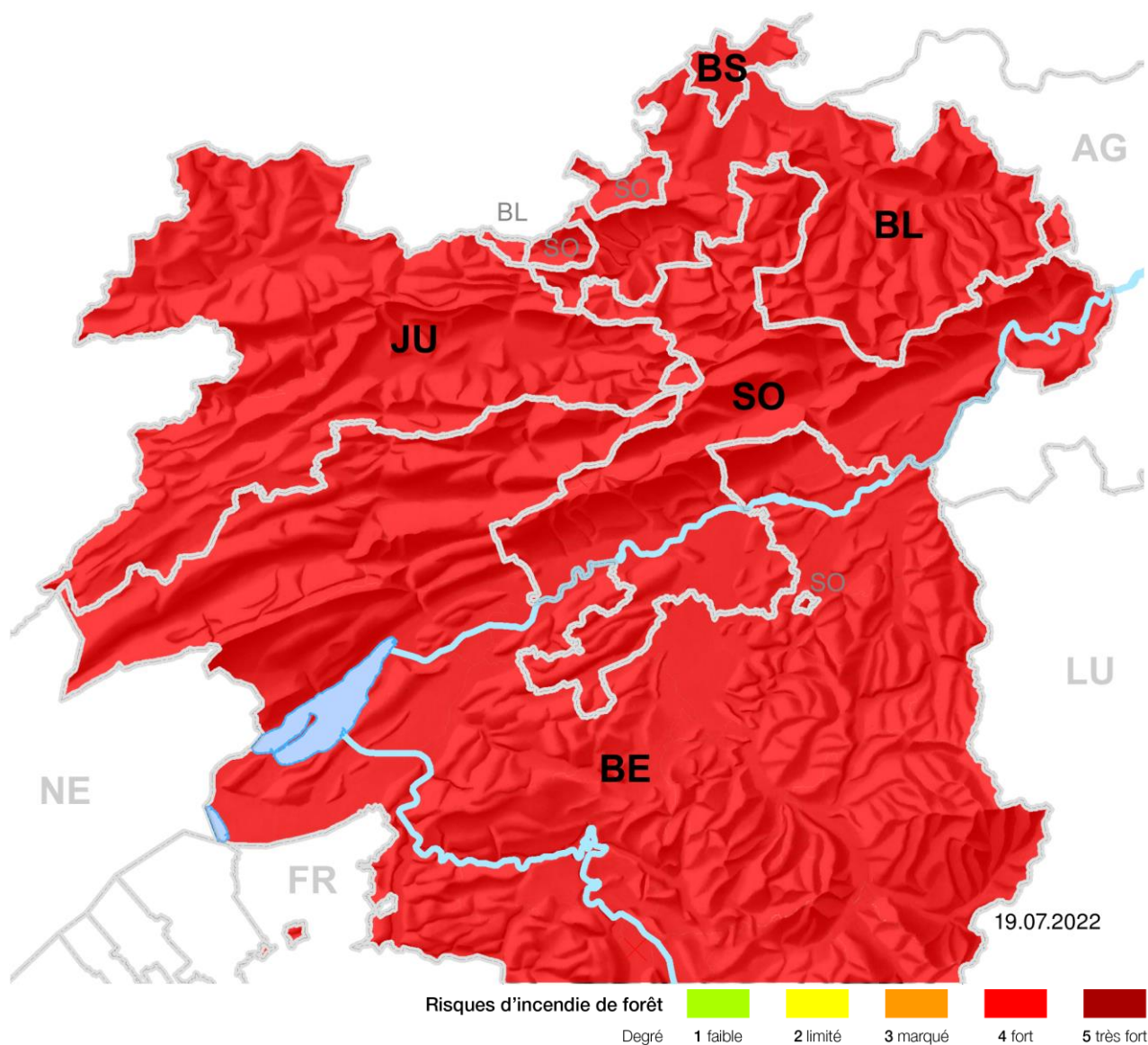
Mesures et propositions à l'intention de nos partenaires

Nous recommandons une interdiction de faire du feu dans la forêt et à proximité de la forêt (50m) dans tout le canton.

La Division Dangers naturels évalue la situation en permanence. Un renforcement de l'interdiction de faire du feu (feux d'artifice, interdiction générale de faire du feu) en ce qui concerne la fête nationale ne peut être fait qu'en connaissance des prévisions météorologiques plus précises le jeudi 28 juillet 2022.

A partir de «marqué» (degré 3), la ligne d'assistance de la Division Dangers naturels (031 636 81 18) est également en service en dehors des heures de bureau.

Evaluation du risque d'incendie de forêt dans les cantons de Bâle, Soleure, Jura et Berne



La page 3 sert d'information interne aux autorités pour qu'elles puissent convenir de mesures aussi uniformes que possible entre les cantons voisins de BL et BS, SO, JU et BE. Cette page est ajoutée à l'évaluation du risque d'incendie dès qu'une des zones proches de la frontière atteint le degré «marqué» (degré 3) ou plus.